

Les critères et le calcul de l'ISVL

L'ISVL (indemnité spécifique de vie locale) est une indemnité constitutive du statut de résident. Son calcul prend en compte sept critères, pondérés en moyenne selon les pourcentages suivants en 2021 :

Somme de poids critères ISVL	
Critères	Total
LOGEMENT	55%
SANTE	14%
QUALITE DE VIE	7%
ATTRACTIVITE ZONE ABC	6%
DUREE MOYENNE DE RESIDENCE	6%
TRANSPORT	6%
COUT DE LA VIE	5%
Total général	100%

- L'ISVL est donc pour les 2/3 composée du montant du loyer (55%) et des frais de mutuelle (14%) basé sur les offres de la MGEN,
- Le restant se partage en parts similaires entre la qualité de vie (source Mercer), l'attractivité (zones ABC du MEAE), la durée moyenne en poste, le coût d'un transport aller-retour, et le coût de la vie (source Mercer)
- Les autres GT de l'année sont des ajustements par rapport à ce montant.

Les critères d'ISVL sont très surveillés par la Direction du Budget qui demande les devis d'agences immobilières pour les loyers.

Le coût du transport est estimé par le bureau des voyages de l'AEFE, sur des devis d'un aller-retour pris plus de 6 mois à l'avance du 4 juillet au 30 août pour les pays du rythme Nord entre Paris et la capitale. Dans le cas de pays connaissant de grandes variations des prix du billet, un devis est demandé un mois après et le plus élevé est retenu.